



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110035

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 6008
N/REF : 3/11/2024 0H23 C:022074 I:08602
V/REF : Contrat N°006008 du 11/09/2006

ASL LA BEGUDE
C/O GRANDLYON HABITAT Syndic
2 PLACE DE FRANCFORT
CS 13754
69444 LYON CEDEX 03

V/REF.IMM. 0162
IMMEUBLE : ASL LA BEGUDE (COP)
7 a 15, PLACE LOUIS GRENIER
4, RUE DE LA BEGUDE
69320 FEYZIN

Vaulx en Velin, le 01 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : SURPRESSEUR
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. P-Y DOMINIQUE

CONTROLE ET ENTRETIEN DU SURPRESSEUR

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Mai
et 1er Novembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/11/2024

Prix de base du contrat : 210,70

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Entretien de 1 surpresseur(s)	2/AN	283,18	141,59



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110035

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	141,59
T.V.A. a 10,00%	14,15
TOTAL T.T.C.En EURO	155,74

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.